

droit contre nature étoit admis, sans égard au droit personnel des Nègres, il y auroit bientôt dans ce Royaume libre & chrétien, l'esclavage le plus oppressif; esclavage par lequel le peuple seroit impunément outragé dans son honneur, dans ses mœurs, & dans sa sûreté nationale; par conséquent, il importe que la Loi admette plutôt un inconvénient particulier, qu'un malheur général, des pertes qui ne blessent que quelques marchands isolés, qu'une servitude qui écraseroit le peuple. *Lex citius tolerare vult privatum damnum quam publicum malum.* Voilà ce que la Loi prononce sur cette grande question; & cette Loi sainte & inviolable n'est point altérée par la Loi des Statuts; & si l'on ne prouve point que cette Loi a été altérée, toutes les prétentions sur les Nègres s'écroulent; & puisse s'écrouler avec elles l'affreux & tyrannique usage, introduit par l'avidité, de commercer en hommes, comme en bête de somme, &c. (*Journal Encyclopédique.*)

*Extrait d'une Lettre de M. de la Harpe
à Mr. de Voltaire.*

J'Ai été témoin d'une fête d'autant plus agréable qu'elle étoit imprévue, & à laquelle il ne manquoit rien que celui qui en étoit le héros. C'étoit vous sur-tout qui deviez voir Mlle. Clairon habillée en Prêtresse d'Apollon, poser la couronne

de laurier sur la tête de l'Auteur d'*Algire*, dont le buste étoit élevé sur un piédestal, s'adresser à ce marbre insensible comme s'il eût dû l'entendre & s'animer à sa voix, & réciter avec ce bel organe que vous lui connoissez, une ode pleine de chaleur & d'enthousiasme qui sembloit être l'hommage de la postérité. Il falloit l'entendre s'écrier en commençant :

Tu le poursuis jusqu'à la tombe
Noire Envie, & pour l'admirer
Tu dis, attendons qu'il succombe
Et qu'il vienne enfin d'expirer, &c.

Je regarde cette petite fête comme une espèce d'inauguration. C'est la muse de la tragédie chantant devant la statue de Sophocle un hymne composé par Pindare.

Recueil de Mémoires & d'Observations sur la perfectibilité de l'homme par les agens physiques & moraux ; par M. Verdier. A Paris, chez Lacombe, 1772, in-12.

J'Entends par *Morale*, dit M. Verdier, « l'art de faire naître & de corriger les mœurs, « c'est-à-dire, les passions & les habitudes des « hommes. Ainsi la morale pratique ne diffère « de l'art de l'éducation que parce que celui-ci « ne s'occupe que des premiers âges de la vie, « & celui-là des derniers. » En conséquence, il